

Séance du 05 septembre 2014

L'an deux-mille-quatorze, le cinq septembre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, BRUZAT Guy, GANCARZ Michel, COUSTURIAN Benoît, LAURIER Patrice, ROUET Patrice, PASQUALI Patrick, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Absent excusé : M. LAVIGNE Robert.

Secrétaire de séance : Melle DIANA Hélène.

Présentation du projet routier.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet concernant les travaux destinés à la rectification des virages sur la D654 en sortie de Monfort route de Fleurance et à l'aménagement du carrefour avec la D151 et la voie communale n°5.

Ce projet dont le Conseil Général a la maîtrise d'œuvre est consultable en mairie et il sera procédé à une enquête publique pendant 16 jours consécutifs du 15 septembre au 30 septembre 2014.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public le 15 septembre et le 30 septembre de 9h00 à 12h00.

Mise en conformité du système campanaire.

L'Entreprise Laumaillé devait intervenir sur l'horloge vendredi 29 août. Cette intervention n'a pas eu lieu et l'entreprise a été recontactée pour que les réparations soient enfin effectuées.

D'autre part, Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état des lieux complet effectué sur l'ensemble du système campanaire par cette même entreprise.

Le Conseil Municipal en prend acte et choisira de réaliser des travaux par tranche pour sauvegarder et effectuer la mise en conformité du système.

Point d'à temps Rue Roger Carrère.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Carrère d'un montant de 2 100€ T.T.C. pour un passage de point d'à temps dans cette rue. La Communauté de Communes des Bastides de Lomagne ne prenant désormais plus en charge les travaux de point d'à temps dans les rues, il revient à la commune d'en réaliser l'entretien.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider ce devis et donne pouvoir à Madame le Maire de recontacter l'entreprise pour faire réaliser ces travaux.

D'autre part, cette question soulève celle du mauvais état relevé sur l'ensemble des rues du village. Le Conseil Municipal propose, qu'une fois les travaux de la Cégélec terminés, un devis soit réalisé pour réaliser des travaux d'amélioration sur les rues touchées par les travaux.

Annulation délibération délégués du SICTOM Est.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant des services de la Préfecture précisant que la Commune n'étant plus membre du SICTOM Est, cette dernière ne peut désigner des délégués au sein de cette structure.

C'est désormais la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne qui est compétente en la matière et c'est à elle qu'il appartient de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération en date du 25 mars 2014.

Stèle Monuments aux Morts.

La pierre sera placée sur la droite entre les deux buis. Sur celle-ci, une plaque rectangulaire de 40cm par 60cm sera apposée, légèrement inclinée, afin d'être visible et lisible depuis la route. Cette plaque comportera les mentions suivantes :

*Espace du Souvenir
11/11/1918 armistice
08/05/1945 fin de la guerre
19/03/1962 cessez le feu en Algérie*

Un devis de 660€ T.T.C. est présenté pour une plaque de granit 60cm sur 40 cm, la gravure à la feuille d'or et la pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette plaque.

D'autre part, Madame le Maire précise que cette stèle sera inaugurée le mardi 07 octobre lors de l'assemblée générale de la FNACA qui aura lieu à Monfort.

Elagage des arbres chapelle Saint Blaise.

Madame le Maire rappelle que les travaux d'élagage prévus lors de la séance du 16 mai 2014 par l'entreprise « arbre et passion » de Montégut n'ont toujours pas été réalisés suite à un problème médical de l'entrepreneur. Ce dernier ayant été recontacté et étant toujours dans l'impossibilité de reprendre son travail, proposition est faite de contacter une autre entreprise.

De plus, il faudra de nouveau s'occuper du vieux chêne dont une branche est tombée récemment chez les riverains. Le Conseil Municipal décide de mentionner ces travaux supplémentaires au nouveau prestataire.

Questions diverses :

Arbre et paysage : Lors de la séance précédente en date du 23 juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire compléter le devis présenté par « Arbre et Paysage » par l'estimation des plantations sur le piétonnier route de Fleurance.

Un nouveau devis a donc été réalisé comprenant les 85 mètres linéaires supplémentaires. Le coût des travaux s'élève donc désormais à 5 511.90€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.

Les travaux seront réalisés le mois prochain.

Délibération pour paiement des indemnités du percepteur : Lors du renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération doit être prise concernant les indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune.

Ces indemnités s'élèvent à 328.86€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité le versement de cette indemnité (8 pour, 2 abstentions).

Locataires Mairie : Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'état des lieux de l'affaire qui oppose la commune à ses locataires. Suite à une décision du tribunal, ces derniers devaient quitter le logement au 6 août, mais occupent toujours l'appartement. L'huissier de justice en charge du dossier est en attente de l'accord du préfet pour un recours à la force publique afin de procéder à l'expulsion.

Devis grillage : Un devis de 664.37€ est présenté pour un grillage qui sera posé au bout de la rue de l'Hôpital en face de l'ancienne poste afin d'enlever l'actuel qui est en très mauvais état. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Nettoyage des remparts sud : Une opération de nettoyage a eu lieu la semaine dernière aux abords des remparts sud où s'entassaient de nombreux déchets. Dans la continuité de ces travaux d'amélioration de l'environnement, M. BRUN a été contacté pour voir avec lui comment nettoyer et défricher les abords des remparts afin d'offrir aux monfortois et aux promeneurs un espace agréable. Ce nettoyage sera fait dans les prochains jours avant la manifestation des « automnales » prévue sur le site le 28 septembre prochain.

Installation d'une borne wifi : Afin de pouvoir offrir un service supplémentaire aux monfortois non équipés et aux personnes de passage, le Conseil Municipal pense qu'il serait opportun d'utiliser le bureau attenant au guichet postal pour y installer un poste informatique et une borne wifi. Des démarches pour obtenir des informations concernant la mise en place de ce service seront faites.

La séance est levée à 23h15.